

Réseau de journalistes sur la justice pénale.

DÉCLARATION DE PRINCIPES SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Collectif des journalistes spécialistes de la justice pénale.

RÉAFFIRMANT la nécessité d'assurer, le respect et la pleine jouissance des libertés individuelles et des droits fondamentaux des êtres humains par l'entremise d'un état de droit;

CONSCIENTS que le renforcement et le développement de la démocratie dépendent de l'existence de la liberté d'expression;

PERSUADÉS que le droit à la liberté d'expression est essentiel au développement de la connaissance et de l'entente entre les peuples, ce qui conduira à une véritable compréhension et coopération entre les peuples;

CONVAINCUS que toute entrave au libre débat des idées et des opinions limite la liberté d'expression et le développement effectif du processus démocratique;

CONVAINCUS qu'en garantissant le droit d'accès à l'information détenue par l'État, une plus grande transparence sera donnée aux actes du gouvernement et renforcera ainsi les institutions démocratiques;

RAPPELANT que la liberté d'expression est un droit fondamental reconnu dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Résolution 59(I) de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Résolution 104 adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que dans d'autres instruments internationaux et constitutions nationales;

Nous, journalistes réunis du 31 janvier au 1er février 2019 au Centre spirituel de Bonamoussadi à Douala à l'occasion de l'**atelier de formation des journalistes sur la justice pénale** organisé par *Nouveaux droits de l'homme Cameroun*, en partenariat avec *L'Union Européenne* et la *Commission Nationale des droits de l'Homme et des Libertés*, avons décidé de mettre sur pieds un **Réseau de journalistes sur la justice pénale.**

Par la même occasion, un bureau exécutif provisoire constitué de sept(07) membres a été initié afin d'élaborer les textes constitutifs du réseau dans l'optique de préparer une assemblée générale.

Ainsi constitué, le réseau s'est préoccupé de la situation des journalistes au Cameroun et condamne fermement les abus et violations des droits de ces derniers.

Douala, le 1er février 2019